

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 056-215600347-20231221-DCM_2023_150-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 15 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Pascal LE JEAN, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Paul KERGOZIEN, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Juliette CORDES, Mme Nicole LE GANGNEUX, Mme Nadine ROUÉ, Mme Katia SCULO, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Justine VIENNE, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Gérard MARCALBERT qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Olivier BUQUEN qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, M. Christophe RICHARD qui a donné pouvoir à Loïc HOUDOY, Mme Morgane PETIT qui a donné pouvoir à Nadine ROUÉ, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul KERGOZIEN.

Secrétaire de séance : Mme Justine VIENNE.

Nombre de membres en exercice :	27	Quorum requis :	14
Nombre de votants (présents + procurations) :	27	Abstention(s) :	0
Vote(s) contre :	0	Vote(s) pour :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-150

Objet : Participation 2024 aux activités nautiques des écoles de Carnac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune souhaite promouvoir la pratique de la voile à destination des écoliers scolarisés à Carnac,

Considérant qu'il est nécessaire de majorer progressivement la participation communale pour tendre vers le prix de revient d'une séance de voile scolaire au Yacht-Club,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire et Sport du 8 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention qui prene en charge, pour les élèves des écoles carnacoises, les activités nautiques organisées par le Yacht-Club de Carnac et les transports collectifs permettant de se rendre à la base nautique de Carnac. Il est précisé que ces séances peuvent être organisées soit à la demi-journée, soit à la journée, soit durant un séjour, afin de promouvoir la meilleure progression pédagogique pour les élèves dans leur apprentissage des activités nautiques proposées par le Yacht-club. Pour chaque école de Carnac, il sera prévu un équivalent maximum de 16 séances par classe d'une demi-journée d'activités nautiques durant l'année 2024, pour :
 - 3 classes élémentaires de l'école publique Les Korrigans de Carnac
 - 3 classes élémentaires de l'école privée Saint-Michel de Carnac
- Cette subvention destinée à couvrir le coût des séances de ces activités nautiques effectuées par les élèves en 2024 au Yacht-Club de Carnac, s'élève à hauteur de 21,00 € la demi-journée par élève ou 42,00 € la journée par élève et prend en charge les factures de transport collectif par bus pour se rendre à cette activité,
- D'autoriser le maire à verser cette subvention soit aux établissements scolaires précités sur présentation des justificatifs de dépenses, soit directement au Yacht-Club de Carnac et au transporteur, sur présentation des factures correspondantes,
- De dire que la dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal pour les activités nautiques et au compte 6245 du budget communal pour le transport.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Olivier LEPICK



Le Secrétaire de séance

Justine VIENNE